

Image not found or type unknown



Droit de coordonnée téléphonique

Par **husky_old**, le **09/12/2007** à **22:48**

lors d'un passage en caisse dans un magasin, un client se faisait rembourser un appareil, mais se qui ma supris, c'est qu'il devait donner son n° de téléphone avec son adresse pour prouver, qu'il a bien été remboursé. Il ne voulait pas donner son n° de téléphone et le responsable a dit qu'il ne lui remboursera pas si ne le marquer pas. Alors que sur ce magasin il est écrit en gros Satisfait ou rembourser sans discussion. Somme nous vraiment obliger de donner son N° de téléphone? Y a-il une loi qui protège nos coordonnée téléphonique?